

ÉDITORIAL

Françoise Verna

Un débat public plein d'énergie

● La transition énergétique est d'une urgence absolue alors que le réchauffement climatique dû à l'activité des pays industrialisés fait courir un danger mortel aux populations mondiales, les plus pauvres en tête. Le sujet est d'une telle importance qu'il mérite un débat démocratique à minima national. Dans la diversification des sources d'énergie, le renouvelable, à l'instar du vent, doit tenir sa place. Parmi les projets les plus ambitieux, en France, et singulièrement au sud, en régions Sud-Paca et Occitanie, ceux de parcs éoliens flottants viennent de franchir une étape décisive avec les conclusions du débat public.

Une aventure humaine

C'est le début d'une aventure humaine et technologique, source de créations d'emplois notamment. Mais toutes les réponses ne sont pas apportées par l'État. C'est le cas de l'impact sur la biodiversité de ces futures géantes des mers. Il est temps de prendre en considération les propositions des citoyens et de balayer leurs craintes en agissant dans la transparence. La meilleure réponse est la mise en œuvre des fermes pilotes pour tester, grandeur nature, la viabilité de cette technique, gage d'une énergie propre et qui devra, en matière de tarifs, demeurer accessible aux citoyens. Pour cela, les habitants doivent continuer à être associés aux étapes de ce projet hors normes. Comme ils doivent l'être sur la stratégie énergétique globale de la France. Pour cela, les salariés doivent aussi avoir voix au chapitre. Faire fonctionner la démocratie ce n'est jamais perdre son temps. C'est le prix de la réussite d'un projet.

L'éolien en mer pris

Les rafales de vent record enregistrées mercredi (126 km/h par exemple à Marignane) peuvent alimenter un sentiment de gâchis face à cette ressource naturelle, aujourd'hui captée de manière anecdotique (0,4%) dans la région pour en faire de l'électricité. Depuis plusieurs années, État, industriels et RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité) s'évertuent à structurer ce gisement et ont identifié plusieurs zones en Méditerranée pour créer deux parcs d'éolien flottant dont l'un au large de Fos-sur-Mer. Un grand débat public vient d'être mené et dont les conclusions ont été présentées, ce jeudi. Alors que le gouvernement espère attribuer ces parcs cette année, nombre de participants souhaitent d'abord un retour d'expérience des fermes pilotes avant le lancement massif de projets.

C'est quoi l'éolien flottant ?

C'est une technologie permettant de créer de l'électricité en captant la force du vent. L'éolien en mer est aujourd'hui très développé en bord de mer du Nord ou Baltique, là où les profondeurs sont faibles. L'éolienne est alors posée au fond de l'eau. La Méditerranée et ses grandes profondeurs ne s'y prêtaient pas jusqu'à l'apparition d'un système flottant. « Avec 2 402 km de côtes, des courants puissants et des vents réguliers, la Méditerranée dispose d'un potentiel d'exception pour tester, expérimenter et exploiter les différentes sources d'énergie marine », plaide RTE (gestionnaire du réseau de transport électrique), partisan de l'éolien flottant. Ainsi, à 15 et 55 kilomètres des côtes, d'immenses structures plus imposantes que près du littoral pourraient voir le jour. C'est la volonté de l'État, soutenu ici par les régions Sud-Paca et Occitanie, qui avec RTE a lancé le projet de deux parcs éoliens flottants, dont l'un à Fos-sur-Mer. À terme (deux étapes sont prévues), leur production pourrait représenter celle d'une centrale nucléaire. Une pré-surface de 3 300 km² a été identifiée. Alors que l'énergie nucléaire est à un carrefour et que les centrales à charbon ferment (lire page suivante), la France souhaite, d'ici à 2028, doubler sa capacité de production d'électricité renouvelable par rapport à 2017. L'éolien en mer pourrait représenter environ 10% de cette électricité.

Ce qu'il ressort du débat public

Entre la mi-juillet et le 31 octobre, la Commission nationale du débat public (CNDP)* a rencontré 3 800 personnes sur 34 communes entre Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) et Marseille. Une restitution du débat et ses conclusions ont été livrées, jeudi, à la presse avant une réunion en ligne destinée au public, mardi 11 jan-

vier (17h30). « Il y a un vrai consensus sur les objectifs de transition et de sobriété écologique, le débat porte sur les moyens », analyse Chantal Jouanno, présidente de la CNDP. Trente propositions du public ont ainsi été retenues, assorties de 29 recommandations de la CNDP. « L'argument fort est de dire qu'il est difficile de se prononcer sur le potentiel de développement industriel sans retour d'expérience des fermes pilotes [aujourd'hui pas encore en place, lire point suivant] », note Arthur Launeau, un des organisateurs du débat. « L'absence d'informations environnementales suffisantes n'a pas permis à l'État de répondre à une question récurrente : ces projets sont-ils compatibles avec l'exigence affichée de préservation de la biodiversité ? », ajoute Chantal Jouanno. Des questions d'usages sur la pêche ou le trafic maritime restent aussi à trancher, de même que la qualité de l'exploitant futur. « Il y a un souhait que l'énergie reste dans le giron public », souligne Étienne Ballan, président du débat. Résultat, il émerge une demande de report du projet faute de retour d'expérience et de connaissances d'impact environnemental.

Où en est l'expérience à Port-Saint-Louis ?

Ce devait être l'aiguillon des futurs parcs d'éoliennes : la mise en place, dès 2019, de fermes pilotes. L'une se situe à 17 km des côtes de Port-Saint-Louis-du-Rhône, 3 éoliennes flottantes sous l'appellation Provence Grand Large. Or le projet a pris du retard. En octobre 2020, l'association environnementale Naccica (Nature et citoyenneté Crau Camargue Alpilles) a fait tomber l'autorisation préfectorale d'implantation des éoliennes. La cour administrative de Nantes avait pointé trois irrégularités au code de l'environnement,



comme la « destruction des spécimens d'espèces d'oiseaux protégées ». Depuis, Provence Grand Large a revu sa copie et une nouvelle enquête publique a, en août dernier, donné un avis favorable avec trois recommandations, dont un plus grand suivi environnemental. La mise en service est attendue courant 2023.

Et maintenant ?

Les porteurs de projet ont jusqu'au 31 mars pour apporter des réponses précises et étayées aux remarques et recommandations issues du débat public. Deux garants de la concertation doivent ensuite être nommés dans l'année. Si le projet est maintenu - ce qui ne fait guère de doute, « il faut veiller à ce que l'État ne lance pas ses appels à concurrence avant d'avoir donné ses réponses, ceci afin que le public ne se sente pas trahi », prévient Arthur Launeau. Manière de mettre la pression sur le gouvernement

qui ne doit pas donner le sentiment que les dés étaient pipés alors que lors du débat, une grande défiance est remontée du public. Car si le document initial de planification de l'État conditionnait le développement industriel au retour d'expérience des fermes pilotes, la donne a changé avec une accélération du calendrier. « Il y a eu retard significatif de la ferme pilote prévue pour 2019, la France se veut un pays précurseur dans l'éolien flottant avec de nombreux emplois à la clé », défend Matthieu Laurent, chef de projet éolien flottant pour le ministère de la Transition écologique. Déjà, lors de réunions publiques à Marseille en septembre, la ministre Barbara Pompili estimait que « prendre du retard là-dessus, cela fera tout simplement que l'on va se retrouver à devoir acheter des composants à l'étranger ».

Florent de Corbier

*<https://eos.debatpublic.fr>

dans des vents contraires

Pour répondre aux tensions du réseau électrique, vent ou charbon ?

GARDANNE

Alors que le réseau électrique français est sous tension cet hiver, la question du mix énergétique et de la centrale de Gardanne reste posée. Le gouvernement envisage d'assouplir les conditions de fonctionnement des centrales à charbon.

Le réseau électrique français est pour le moins tendu cet hiver. À tel point que gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE, a rehaussé son « niveau de vigilance sur l'approvisionnement en électricité », pour le mois de janvier.

Déjà en 2019, les salariés de la centrale thermique de Gardanne alertaient sur ce sujet et prévoient ce scénario. « Le rôle des centrales à charbon est de répondre aux pics de consommations électriques à chaque vague de froid. Se priver des centrales équivaudrait à raréfier la production électrique », expliquait Nicolas Casoni, co-sécrétaire général CGT du site, avertissant d'un risque de black-out (panne d'électricité) au long terme, alors que les salariés entamaient leur quarantième jour de grève.

En cause cet hiver : « Des épisodes de faible production éolienne au cours de ces derniers mois mais surtout par l'indisponibilité simultanée de nombreux réacteurs nucléaires. » Le tout, sur fond de crise énergétique qui dure depuis plusieurs mois avec des ménages qui ont subi avec une forte augmenta-



Le gouvernement envisage un décret permettant de relever temporairement le plafond d'émission de CO2 des centrales électriques pour faire face aux tensions sur le réseau. PHOTO M.-L.T.

tion des coûts. Une situation si critique que RTE envisage « le recours à des moyens "post-marché" (interruption de grands consommateurs industriels, baisse de la tension sur les réseaux de distribution) ». Pire, le gestionnaire pourra « potentiellement recourir en cas de conditions météorologiques difficiles à des coupures ciblées de consommateurs ».

Une marge de manœuvre pour le charbon

Dans ce marasme, l'éolien pourrait être une alternative, mais n'est visiblement pas assez développé pour le moment, les mesures qu'évoque RTE étant « probables en cas de situation de très faible production éolienne sur la plaque européenne ». Avant de préciser : « Il ne s'agit néanmoins en rien de situations de black-out. » Plus cocasse, RTE fait même directement écho

aux prévisions de la CGT de la centrale de Gardanne. En janvier 2019, Nadir Hadjali, co-sécrétaire général CGT du site, prévoyait que « le gouvernement français achètera de l'électricité plus cher en Allemagne où c'est du tout charbon quand notre pays en manquera ». Ce qu'avoue à demi-mot le gestionnaire du réseau d'électricité aujourd'hui : « La France se trouve fréquemment en situation d'import d'électricité depuis le mois de novembre. » C'est donc vers du charbon allemand et du gaz russe que se tourne le pays.

Mais cette conjoncture inquiète. Le gouvernement français prévoit même un retour en arrière de sa politique énergétique pour faire face aux tensions actuelles. Il « envisage d'assouplir les conditions de fonctionnement des centrales à charbon sur la période hivernale en cours afin de réduire les ris-

que sur la sécurité d'approvisionnement des Français », a indiqué à l'AFP le ministre de la Transition écologique, ce jeudi. C'est ce même gouvernement qui avait décrété les fermetures de ces centrales. Cela donne en partie raison aux salariés de Gardanne qui n'ont eu de cesse de réclamer un moratoire de l'arrêt de l'utilisation du charbon, s'appuyant sur ces arguments. Problème : cette annonce n'entame pas les projets du gouvernement et ne concerne pas Gardanne.

De quoi donner l'occasion aux salariés de la centrale de remettre un coup de projecteur sur leurs propositions pour un développement de leur site. Ils appellent justement, aux côtés de nombreuses organisations syndicales comme la Fédération CGT des ports et docks, à une journée de grève le 13 janvier. **Amoury Baqué avec AFP**

La région Sud-Paca consomme 37 milliards de kwh par an mais n'en produit que 19,4. Objectif, d'ici à 2050, produire localement 100% d'énergie décarbonée pour couvrir les besoins régionaux.

PHOTO ILLUSTRATION DR

À SAVOIR SUR L'ÉOLIEN EN MER

2 000

emplois, pendant deux ans, sont estimés pour la préfabrication des éléments du flotteur. Ensuite, la fabrication ou l'assemblage final du flotteur et une intégration de l'éolienne dans un ou plusieurs ports engendreront 200 à 300 emplois locaux. Enfin, la maintenance des fermes créera environ 100 à 125 emplois pour un parc de 500 MW d'une durée de vie entre 25 et 30 ans.

Et ailleurs ?

Actuellement, une seule éolienne flottante est en service en France, depuis octobre 2018, à 22km au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). À l'instar des parcs en Méditerranée, des projets sont lancés en Bretagne avec un peu plus d'avance que chez nous puisque dix candidats ont été pré-sélectionnés. À l'étranger, la technologie est encore balbutiante. L'Écosse est le premier pays au monde à avoir installé cinq éoliennes flottantes il y a 4 ans. Le parc le plus important est désormais au Portugal. Le Japon suit aussi de près ce marché.

40%

de part d'électricité issue de sources renouvelables est l'objectif fixé, d'ici à 2030, par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Pour y parvenir, l'État table donc sur ces parcs éoliens en Méditerranée d'une puissance totale de 750 MW chacun. À terme, ces éoliennes seraient en capacité de fournir 10% de la consommation électrique en Paca et Occitanie.

Un décret tout frais

Paru au journal officiel le 1^{er} janvier, un décret -forcément technique mais indispensable- vient clarifier et modifier la réglementation maritime et terrestre. Et ce en vue de faciliter le raccordement des éoliennes en mer avec leur première base de captage sur terre.

Un nouveau projet en Normandie

En France, un 5^e projet d'éoliennes en mer est en train d'émerger en Normandie. Une concertation vient de s'ouvrir. Baptisé Centre-Manche 2, le parc (75 et 125 éoliennes) serait posé sur le fond marin et non flottant à 45km des côtes. Il produirait l'équivalent de la consommation annuelle d'un million de foyers.